
1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acte pour étendre les dispositions d'un acte intitulé "*Acte pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi.*"

Reçu, et lu la première fois, lundi, le 4 octobre 1852.

Seconde lecture, lundi, le 11 octobre 1852.

M. PAIGE.